



Comité européen  
des régions

Commission  
des  
ressources naturelles

NAT

# La nécessité d'un livre blanc sur la ruralité

d'un point de vue local et régional  
Pour un agenda rural européen après 2020



## Table of Contents



<b>I. Propositions du Comité européen des régions</b>	2
1. Pourquoi un livre blanc sur la ruralité est-il nécessaire?	2
2. Propositions pour l'avenir de la politique rurale	4
3. Principales conclusions de l'étude sur l'évolution du budget européen consacré à la politique de développement rural	6
<b>II. Questions et les réponses des autres institutions européennes</b>	7
1. La commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen	7
2. L'intergroupe «Zones rurales, de montagne et isolées» du Parlement européen	9
3. La direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne	11
4. La direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne	13
<b>III. Propositions d'associations</b>	15
1. Association internationale «Ruralité - environnement - développement»: pourquoi avons-nous besoin d'un programme rural européen après 2020?	15
2. PURPLE: l'UE doit tenir compte à son niveau des problèmes rencontrés et des opportunités offertes par toutes les zones rurales, y compris les zones périurbaines	17
3. Euromontana: les montagnes d'Europe offrent une assise solide pour un livre blanc sur la ruralité	19





Comité européen  
des régions

I.

# Propositions du Comité européen des régions

## Pourquoi un livre blanc sur la ruralité est-il nécessaire?



**Francina ARMENGOL I SOCIAS,**  
présidente de la commission des ressources  
naturelles (NAT) du Comité européen des régions

Les zones rurales et les régions intermédiaires représentent 91 % du territoire de l'UE; c'est là que vivent 60 % de sa population, que sont produits 43 % de sa valeur ajoutée brute et que sont implantés 56 % de ses emplois. Les zones rurales sont en perte de vitesse par rapport aux zones urbaines. Le sixième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, publié en juillet 2014, confirme que cet écart est d'autant plus inquiétant qu'il continue à se creuser, notamment sous l'effet de l'accélération qu'a connue le développement des grandes villes et des capitales.

La manière dont sont utilisés les fonds structurels accroît ces inégalités:

- le premier pilier de la PAC et la dérégulation des marchés agricoles renforcent la concentration de la production dans les zones plus intensives et accélèrent le processus de disparition des exploitations

sur le reste du territoire, avec les conséquences environnementales et sociales que l'on connaît;

- malheureusement, la politique de développement rural qui se voulait, dans ses fondements, compensatrice des disparités induites par les aides du premier pilier de la politique agricole commune, n'est pas parvenue à inverser la tendance. Les fonds disponibles au titre du deuxième pilier de la PAC ont été diminués par rapport à la période précédente. L'essentiel du budget disponible est concentré sur le secteur agricole. Le cofinancement des mesures de développement rural met en difficulté les régions qui ont le moins de moyens financiers et administratifs, ce qui explique le faible niveau d'exécution des fonds dans certains États membres;
- le FEDER privilégie de plus en plus le financement des zones urbaines. À ce jour, 11,6 % seulement des ressources octroyées au titre du FEDER ont été attribués à des zones rurales alors que ce taux

était de 25,8 % lors de la période de programmation précédente;

- alors que le dépeuplement rural – en particulier l'exode des jeunes issus de zones rurales ou reculées vers les villes moyennes ou grandes – constitue un problème grave dans l'ensemble de l'Europe, il est regrettable de constater que le Fonds social européen peine à déployer ses ressources en faveur de la formation professionnelle en zones rurales: seuls 7 % du FSE sont consacrés aux zones rurales au cours de l'actuelle période de programmation. Or il a été démontré que le taux d'emploi des jeunes est en corrélation directe avec le pourcentage de jeunes en formation professionnelle.

Les travaux préparatoires à la programmation pour l'après-2020 vont débuter très prochainement. Il

est important qu'une réflexion étayée sur la ruralité puisse être menée pour donner un socle plus solide à la politique en faveur des territoires ruraux après 2020. La valeur ajoutée et le potentiel de créativité et d'innovation que peuvent apporter les territoires ruraux sont considérables, mais leur contribution à la croissance inclusive, durable et intelligente visée par la stratégie Europe 2020 est sous-exploitée. Alors que le concept de «villes intelligentes» s'est imposé auprès des décideurs comme la voie qui permet de répondre aux défis du futur, la commission NAT estime, au contraire, qu'il sera impossible d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 tout en maintenant la cohésion territoriale en Europe sans associer aux efforts tous les potentiels de croissance, y compris ruraux.

## Propositions pour l'avenir de la politique rurale



**Randel LÄNTS,**  
rapporteur de l'avis d'initiative sur le thème «Innovation et modernisation de l'économie rurale» du Comité européen des régions

Pour le Comité européen des régions, seule une approche intégrée des politiques publiques permettra de relever les défis économiques, environnementaux et sociaux qui se posent à chaque territoire européen et plus particulièrement aux zones rurales. Il est donc urgent de:

1. renforcer le soutien financier de l'UE au développement rural: le budget européen consacré au développement rural a prouvé son insuffisance au regard de l'importance des zones rurales en Europe; plus inquiétant encore, il se réduit de manière significative par rapport à la période de programmation précédente. Il est ainsi passé de 32,6 % du budget des Fonds structurels à 21,3 % au cours de l'actuelle période de programmation (CFP 2014-2020);
2. diversifier les points d'entrée et d'insérer le rural dans toutes les politiques européennes: les besoins des territoires ruraux dépassent largement ce que peut faire la politique développement rural, mais l'offre de l'UE n'est pas à la hauteur quantitativement et qualitativement. Toutes les politiques structurelles devraient faire du déve-

loppement rural leur objectif prioritaire, conformément à l'objectif de cohésion territoriale inscrit dans le traité de Lisbonne;

3. proposer des mesures concrètes sur la manière de mettre en œuvre le «test rural» de toutes les politiques de l'UE, ce qui suppose un réexamen des stratégies structurelles et régionales de l'UE: la première déclaration de Cork, adoptée le 9 novembre 1996, réclamait à juste titre un «équilibre plus juste» entre zones rurales et zones urbaines en matière de dépenses publiques et d'investissements. Il est clair aujourd'hui que la première déclaration de Cork n'a pas pleinement rempli ses objectifs, faute d'engagements concrets. La nouvelle déclaration de Cork 2.0, adoptée le 6 septembre 2016, ne comporte qu'une seule proposition concrète susceptible d'avoir une incidence significative: le «test rural», dont l'objectif est de «passer systématiquement en revue les autres macropolitiques et politiques sectorielles dans une perspective rurale». Pour le Comité européen des régions, il est essentiel, pour que cette

nouvelle déclaration ne reste pas lettre morte, de la doter d'un plan d'action opérationnel;

4. poursuivre l'harmonisation des règles de fonctionnement des Fonds structurels à travers le cadre stratégique commun, afin de faciliter la programmation et la gestion du développement rural: au-delà des moyens budgétaires disponibles, la mise en œuvre d'une approche territorialisée dans le cadre des programmes opérationnels

reste marginale, alors que les études montrent que l'adoption d'une telle approche, ainsi qu'une plus grande sensibilisation du territoire sont considérées comme des conditions permettant de garantir une exécution plus efficace de la politique de cohésion et de mieux rejoindre les objectifs de la stratégie Europe 2020.3. Principales conclusions de l'étude sur l'évolution du budget européen consacré à la politique de développement rural

## Principales conclusions de l'étude sur l'évolution du budget européen consacré à la politique de développement rural

Le Comité européen des régions a réalisé une étude sur l'évolution du budget européen consacré à la politique de développement rural. Son but est de fournir un aperçu du budget de l'Union européenne (UE) consacré au développement rural depuis 1993, ce qui couvre tous les fonds structurels: le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion (FC).

Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes.

- Après avoir connu une progression entre 1993 et 2006, le budget du Fonds européen agricole

pour le développement rural (FEADER) affiche une légère baisse depuis 2007.

- La programmation actuelle (CFP 2014-2020) prévoit une dotation totale pour le développement rural qui apparaît, de manière générale, nettement inférieure à la dotation en faveur du développement rural de la période de programmation précédente.
- Cette diminution de la contribution au développement rural semble être principalement déterminée par la diminution sensible de la contribution du FEDER par rapport à la période de programmation précédente.

### Aperçu de la contribution des fonds au développement rural en proportion du total des fonds structurels (en %) pour chaque CFP

CFP	FEOPA/ FEADER	FEDER	FSE	Fonds de cohésion	Total
2014-2020	15.9%	3.6%	1.0%	0.7%	21.3%
2007-2013	18.5%	10.8% (1) (2)	0.6%	2.7% (1) (2)	32.6%
2000-2006	19.9%	0.4%	(*)	0.0%	20.3%
1993-1999	19.4% (1)	2.2%	0.6% (1)	0.0%	22.1% (1)

(\*) = non disponible

(1) Crédits de paiement.

(2) Comprend 50 % de la contribution totale du FEDER/FC en faveur du développement rural. La part de 50 % entre les deux fonds est arbitraire.

# I. Questions et les réponses des autres institutions européennes





Parlement européen

## La commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen



**Czesław Siekierski,**  
président de la commission de l'agriculture et du  
développement rural du Parlement européen

**La déclaration de Cork 2.0, adoptée le 6 septembre 2016, mentionne que «les politiques rurales et agricoles doivent interagir avec le contexte plus large des stratégies nationales et régionales, et œuvrer en complémentarité et cohérence avec d'autres politiques». Pensez-vous que la rédaction d'un livre blanc sur la ruralité contribuerait à la réalisation de cet objectif?**

Oui, certainement. Je pense que c'est une bonne idée, dans la mesure où la préparation d'un livre blanc vise à souligner l'importance de la question. L'analyse du problème s'inscrit toujours dans un contexte plus large et c'est la raison pour laquelle je suis convaincu qu'un tel document nous permettrait de mieux comprendre la nature complexe des connexions entre l'agriculture et les zones rurales. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est que, parallèlement à l'évolution en cours, à l'augmentation de la taille des exploitations et de leur volume de production, les exploitations agricoles sont devenues des entreprises et leur connexion avec les zones rurales intervient principalement par l'intermédiaire de l'aspect environnemental et de leur besoin croissant de différents services. Le lien entre les exploitations agricoles et les zones rurales est plus fort dans le cas de zones rurales traditionnelles, en particulier celles qui se caractérisent par de petites exploitations dont la production est axée sur les vignobles et la production de vin, la culture de l'olivier et la production d'huile d'olive, ou la culture de certains types de fruits et de légumes, qui fournissent souvent des services d'agrotourisme. Dans ces régions, le développement rural est

plus fortement lié aux exploitations agricoles. Toutefois, nous devons garder à l'esprit que les zones rurales devraient être soutenues par différentes politiques de l'UE, de la même manière que, dans un pays donné, la responsabilité de ces zones ne saurait incomber au seul ministre de l'agriculture, mais doit également concerner d'autres ministres. Les zones rurales devraient être couvertes dans une plus large mesure par la politique de cohésion, qui est très active sur les questions de cohésion territoriale. Le livre blanc fixerait des objectifs concrets et fournirait des orientations d'action, mais la manière de les atteindre devrait relever principalement du ressort des institutions nationales; à cet égard, un échange de vues entre les pays, les États membres, et la Commission jouerait un rôle de la première importance. Tout ce qui précède est nécessaire pour mieux comprendre l'idée et la complexité du contenu du livre blanc.

**Quelles sont les mesures concrètes qui pourraient être proposées afin de mettre en œuvre le «test rural» de toutes les politiques de l'Union comme mentionné dans la déclaration de Cork 2.0?**

Jusqu'à présent, la politique agricole commune a été étendue afin d'accueillir différentes activités qui avaient un lien avec d'autres politiques. On peut citer ici la politique climatique, sur laquelle l'agriculture peut avoir un effet négatif d'une part, mais peut également avoir un effet positif, d'autre part. Par ses premier et deuxième piliers, la PAC met en œuvre un grand nombre de mesures liées aux politiques climatique et environnementale. Cela concerne également la question de l'application

des solutions apportées par la recherche scientifique et l'ensemble du domaine de l'innovation et de la croissance intelligente, qui sont, dans une large mesure, réalisés grâce au programme Horizon 2020. Il convient également de garder à l'esprit qu'un programme d'aide aux plus démunis (FEAD) fonctionne en parallèle à la PAC, tout comme les programmes à destination des écoles.

**Quelles sont vos principales priorités pour l'avenir de la politique de développement rural après 2020?**

Pour moi, la première priorité est le développement durable, qui devrait cibler les zones rurales d'une manière plus proche de ses intérêts dans d'autres domaines. L'objectif est de permettre aux habitants des zones rurales de bénéficier de conditions et de normes de vie leur assurant d'atteindre un niveau similaire, indépendamment du fait que l'on travaille

dans le secteur agricole ou dans les services aux activités agricoles, et cela devrait principalement valoir pour l'éducation, les soins de santé et les autres services. Le réseau d'infrastructures et sa qualité, ainsi que l'internet à haut débit, jouent un rôle important à cet égard. Je souhaite que les habitants des zones rurales aient la possibilité de bénéficier d'une chaîne courte d'approvisionnement alimentaire et de la production de leurs voisins, ce qui leur permettrait de tirer ainsi parti de la proximité des exploitations. Ce qui est aussi important pour moi, c'est le fonctionnement d'une communauté dans un lieu donné, indépendamment des différences en termes de type d'emploi et de profession. Ces personnes peuvent façonner le développement local par le respect des traditions et des coutumes, ainsi qu'en créant un sentiment d'appartenance à une communauté.



## L'intergroupe «Zones rurales, de montagne et isolées» du Parlement européen



**Mercedes Bresso,**  
présidente de l'intergroupe «Zones rurales, de montagne et isolées» (RUMRA)

Les zones rurales, de montagne et isolées abritent des millions de citoyens dans l'Union européenne. Ces régions fournissent de la nourriture, des emplois, des matières premières, des produits agricoles, des ressources naturelles et de l'énergie, sans parler d'un large éventail de biens et de services environnementaux tels que les sites culturels et de loisirs, la biodiversité, les sols et les ressources en eau.

L'impact et la contribution de ces zones au bien-être de chaque citoyen européen sont évidents. Tant les responsables politiques que les institutions devraient en tenir compte comme il se doit. Ces régions devraient être l'une des principales priorités aux niveaux européen, national et local. Or,

jusqu'à présent, leurs problèmes n'ont pas été pris en considération de manière appropriée.

C'est l'une des raisons pour lesquelles plusieurs députés européens issus de différents groupes politiques ont décidé de soutenir la mise en place de l'intergroupe RUMRA au Parlement européen (zones rurales de montagne et isolées), en collaboration et avec le soutien de plusieurs associations et réseaux concernés par ces questions.

Compte tenu des échéances du calendrier politique européen, notamment des premières discussions et des négociations à venir concernant le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) et la future politique de cohésion, il est temps que les

parties prenantes des régions rurales et de montagne se rassemblent pour soutenir une nouvelle manière d'aborder nos problématiques. Dans cette perspective, l'intergroupe RUMRA du Parlement européen a lancé une proposition visant à élaborer un agenda pour les zones rurales et de montagne. Dans le même esprit que le programme urbain de l'UE, nous pensons que ces zones méritent une plus grande attention et des solutions politiques mieux ciblées.

Nous avons organisé plusieurs manifestations au sein du Parlement européen, du Comité des régions et en collaboration avec la DG REGIO de la Commission européenne, en vue d'accroître la sensibilisation et de susciter un consensus politique autour des questions qui nous préoccupent. Nous avons publié un grand nombre de déclarations écrites sur des sujets qui nous apparaissent pertinents pour les zones rurales et de montagne, et nous continuerons à entretenir un dialogue avec les acteurs et les décideurs politiques concernés. En outre, nous allons bientôt essayer d'ajouter

à notre ordre du jour un rapport d'initiative de la commission REGI du Parlement européen.

Parallèlement à ces activités, il sera également essentiel d'obtenir le soutien des gouvernements et des autorités nationales, ainsi que des collectivités régionales et locales. Celles-ci auront un rôle essentiel à jouer dans la poursuite des négociations sur le cadre financier pluriannuel et la politique de cohésion. C'est pourquoi une action coordonnée sera indispensable pour que ces instances participent directement aux efforts en vue de faire aboutir notre agenda.

Dans les mois à venir, nous allons réaliser une série d'actions, d'initiatives et de manifestations, au cours desquelles nous nous efforcerons également d'associer les citoyens européens et la société civile.

La nécessité d'adopter une approche durable, innovante et efficace face à ces défis est manifeste, tout comme le sont les possibilités offertes qu'offrent les zones rurales et de montagne dans le cadre de l'élaboration des politiques de l'UE. Au niveau de l'UE, l'intergroupe RUMRA veillera à ce que la voix des zones rurales et de montagne soit entendue et dûment prise en considération.





## La direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne



**Phil Hogan,**  
commissaire chargé de l'agriculture  
et du développement rural

### ***Comment comptez-vous mettre en œuvre la déclaration de Cork?***

Je me réjouis vivement de la déclaration de Cork. D'une part, il s'agit d'un document solide: il est riche en contenu, reflète véritablement les besoins et les aspirations de nos communautés rurales et agricoles, et donne des recommandations vigoureuses sur le type de politique nécessaire pour libérer le potentiel des zones rurales. D'autre part, c'est également une déclaration forte en ce sens qu'elle unifie les voix du monde rural. Je suis particulièrement ravi du large soutien qu'elle a reçu dans l'ensemble de la communauté des acteurs concernés par la PAC.

En tant que commissaire chargé de l'agriculture et du développement rural, je me suis engagé en faveur de la déclaration de Cork et je lui accorderai la plus grande attention dans le cadre des travaux à venir. Je crois qu'elle fournit des orientations précieuses pour les futurs débats sur l'avenir de nos politiques agricoles et rurales.

Si vous lisez attentivement la déclaration, il est également clair que sa mise en œuvre ne sera pas l'œuvre d'une seule personne. Elle invite tous les décideurs politiques de l'UE à améliorer la connaissance des potentialités du monde rural et à investir dans celles-ci. Il plaide en faveur d'un mécanisme de «test rural» qui analyse systématiquement les autres macropolitiques et politiques sectorielles dans une perspective rurale et étudie leur impact

sur les communautés vivant dans ces zones. J'estime par conséquent que la mise en œuvre de la déclaration de Cork constitue un enjeu pour tous les décideurs de l'Union, à tous les niveaux: local, régional, national et de l'UE.

### ***Pensez-vous que l'élaboration d'un livre blanc sur la ruralité contribuerait à la mise en œuvre de la déclaration de Cork?***

Il est important que nous continuions à considérer notre politique rurale comme une partie intégrante de la politique agricole commune et que nous renforçons les liens entre ces politiques plutôt que de les affaiblir.

Cette logique se reflète également dans la déclaration de Cork, qui plaide en faveur d'un cadre stratégique et de programmation commun pour la PAC dans son ensemble. Je partage le point de vue selon lequel nous devons nous tenir compte de toutes les facettes du potentiel des deux communautés, aussi bien agricole que rurale, si nous voulons une politique européenne forte qui soit à même de promouvoir une meilleure qualité de vie dans les zones concernées, et je pense que la meilleure façon d'y parvenir est d'adopter une approche globale unique.

***La déclaration de Cork indique que «les politiques rurales et agricoles doivent interagir avec le contexte plus large des stratégies nationales et régionales et fonctionner en complémentarité et***

**en cohérence avec les autres politiques». Comment allez-vous sensibiliser les autres DG aux problèmes ruraux, en particulier la DG REGIO, étant donné que les estimations préliminaires indiquent que seulement 11,5 % des budgets du FEDER sont réservés actuellement pour les zones rurales?**

Au sein de cette Commission, nous sommes résolus à travailler ensemble, indépendamment des portefeuilles et des domaines politiques, afin d'engranger des résultats tangibles pour les citoyens européens. Un bon exemple à cet égard est l'entreprise commune entre les DG AGRI, REGIO et CONNECT pour déployer la large bande à haut débit dans les communautés rurales.

Un autre exemple est la bonne coopération dont nous bénéficions avec la DG REGIO pour stimuler

l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de nos fonds par l'intermédiaire de la plateforme de conseil Fi-Compass. Et bien sûr, nous disposons d'accords de partenariat avec les États membres, qui fournissent un cadre stratégique unique pour l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens dans chaque État membre.

Du point de vue des possibilités et de l'expérience, les bons ingrédients sont donc réunis. Je suis persuadé que nous pouvons nous appuyer sur ce type de coopération et de travail d'équipe pour veiller à ce que les besoins et les aspirations des communautés rurales soient suffisamment pris en compte dans la conception des programmes et la mise en œuvre de tous les fonds de l'UE.

## La direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne



**Normunds POPENS,**  
directeur général adjoint de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne

**La déclaration de Cork indique que «les politiques rurales et agricoles doivent interagir avec le contexte plus large des stratégies nationales et régionales et fonctionner en complémentarité et en cohérence avec les autres politiques». Comment comptez-vous mettre en œuvre cette recommandation au sein de la DG REGIO? Pensez-vous que l'élaboration d'un livre blanc sur la ruralité contribuerait à la réalisation de cet objectif?**

Les Fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 («Fonds ESI») permettent une plus grande synergie entre les différents fonds et sont dotés d'instruments à même de renforcer la coopération politique. Par exemple, lorsqu'une stratégie territoriale intégrée ou une stratégie de développement local mené par les acteurs locaux sont mises en place dans le cadre d'un programme du FEDER, il est possible de faire

également le lien avec les autres fonds ESI et de bénéficier de leur soutien et de leur expertise.

Il convient de souligner que le Fonds européen de développement régional (FEDER) encourage le développement de toutes les régions et tous les territoires de l'Europe, et les aide à tirer parti de leurs atouts spécifiques. Nous avons développé le concept de «spécialisation intelligente», qui est une approche innovante favorisant une utilisation efficace et ciblée des investissements publics dans la recherche et l'innovation pour permettre aux pays et aux régions de s'appuyer sur leurs points forts et de développer de nouveaux avantages concurrentiels.

**Les premières estimations font apparaître une diminution de la part des ressources du FEDER affectées aux zones rurales par rapport à la période de programmation précédente. Comment expli-**

***quez-vous cette baisse? Que pourrait-on proposer pour inverser cette tendance?***

Comme vous le savez, nous travaillons avec des estimations dans ce domaine et on peut difficilement mener une réflexion sur des «tendances» sur cette base.

Selon les estimations ex post arrêtées à fin 2014, près de 26 % des ressources du FEDER dans le cadre des programmes 2007-2013 avaient été alloués à des projets opérant dans un contexte rural. 10,7 % seulement n'étaient pas affectés à un code territorial.

En revanche, les estimations du FEDER «ex ante» pour la période 2014-2020 montrent que 46,5 % des investissements ne sont «pas affectés» à un code territorial tandis que 11,5 % sont destinés aux zones rurales jusqu'à présent.

Selon toute vraisemblance, lorsque les projets seront sélectionnés, la part des investissements dans les zones rurales augmentera et celle des «non affectés» diminuera.

***Certains experts estiment que le retour sur investissement est plus important dans les régions***

***périphériques que dans les zones urbaines. Pensez-vous que la réorientation des Fonds structurels vers les zones rurales européennes permettrait d'améliorer l'efficacité de la politique de cohésion?***

La Commission reconnaît que la modernisation et le développement des infrastructures pourraient encore faciliter l'accès à certaines zones rurales reculées de l'UE. Toutefois, comme la Commission l'a indiqué lors du dernier semestre européen, la plupart des défis et obstacles au développement sont liés à des questions horizontales telles que l'endettement, l'instabilité financière, la réglementation du marché du travail et les entraves à la concurrence dans les secteurs des transports et de l'énergie. Elles ont une incidence sur la croissance économique et l'efficacité de la politique d'investissement, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales. En outre, nous sommes convaincus que l'efficacité de la mise en œuvre des Fonds structurels et d'investissement européens pourraient être améliorée par des efforts supplémentaires de simplification.



# I. Propositions d'associations





## Association internationale «Ruralité - environnement - développement»: pourquoi avons-nous besoin d'un programme rural européen après 2020?



**Gérard Peltre,**  
président de l'Association internationale «Ruralité - environnement - développement» et du Mouvement européen de la ruralité

La réalité territoriale de la ruralité dans l'UE en fait un élément majeur du projet européen. Les territoires ruraux, y compris ceux à tonalité périurbaine, hébergent 58 % de sa population et 56 % de l'emploi de l'Union. Les espaces ruraux du XXI<sup>e</sup> siècle sont composés d'une diversité de territoires dont les atouts vont bien au-delà du secteur primaire: l'agriculture y reste une activité structurante de l'espace mais les activités secondaires et tertiaires ont pris une place majeure en termes d'économie et d'emploi.

La valeur ajoutée et le potentiel de créativité et d'innovation qu'apporte la diversité des territoires ruraux et qu'ils pourraient encore bien plus mobiliser sont considérables. Et pourtant leurs contributions à la croissance inclusive, durable et intelligente visée par la stratégie Europe 2020 restent sous-évaluées, sous-exploitées. La prise en compte de ces territoires en tant que pôles de développement et d'innovation permettrait de renforcer leur engagement dans les programmes de l'UE. Les objectifs de la stratégie ne seront atteints qu'en faisant des territoires ruraux des partenaires attendus de la croissance et de l'innovation européennes.

Les doutes sur le projet européen qui poussent un certain nombre de citoyens ruraux vers des choix politiques extrêmes, les grands défis climatiques,

les importantes migrations actuelles et à venir l'imposent.

En vertu du traité sur l'Union, les politiques européennes doivent assurer un développement territorial équilibré de l'UE et le bien-être de tous les citoyens. Or, les modes de mise en œuvre des mesures génèrent le plus souvent un glissement des moyens européens vers les espaces densément peuplés et des déséquilibres régionaux importants, notamment dans les services de santé, de mobilité et de sécurité.

Des réponses plus adéquates doivent être apportées à des échelles territoriales pertinentes pour susciter ou soutenir les dynamiques locales de développement. Le contenu des programmes opérationnels et de développement rural illustre les limites de l'approche communautaire actuelle: les États membres ou les régions ne se sont pas suffisamment saisis des nouveaux outils intégrateurs tels que le développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) ou l'investissement territorial intégré (ITI).

Or, on le voit, partout où le développement local mené par les acteurs locaux est mis en œuvre, les territoires ruraux regagnent en attractivité notamment pour les entrepreneurs, les jeunes. L'internet à très haut débit en est un outil déterminant. L'Europe en a proposé la généralisation pour la période

2014-2020: un beau défi pour une mobilisation citoyenne qu'elle aurait dû et doit mieux défendre sans se retrancher derrière le principe de subsidiarité.

Le calendrier européen accorde aujourd'hui un temps de réflexion qui doit être exploité pour donner un cadre plus fort et plus efficace à la politique en faveur des territoires ruraux après 2020.

C'est le sens de l'appel lancé lors de la conférence «Pour un programme rural européen» coorganisée à Bruxelles en avril 2016 par Ruralité - environnement - développement et le Comité des régions, avec l'appui du Mouvement européen de la ruralité. La demande d'un livre blanc sur la ruralité par cette plate-forme d'organisations internationales s'inscrit aussi comme une étape vers un programme rural européen qui en constitue le prolongement naturel. Ces demandes bénéficient aujourd'hui de nombreux soutiens à tous niveaux, comme celui de l'in-

tergroupe «Zones rurales, de montagne et isolées» du Parlement européen.

La conférence de Cork 2.0 s'est terminée par une déclaration dont les orientations vont dans le sens positif d'une politique favorisant la valorisation des territoires ruraux au moyen d'approches territoriales intégrées et participatives. Mais l'on a également constaté un manque d'engagement politique de la Commission à faire siennes ces orientations. L'avenir reste donc incertain en ce qui concerne l'émergence d'une véritable politique européenne pour les territoires ruraux.

L'adoption d'un programme rural européen constituerait un signe politique fort de cet engagement communautaire. Il fournirait le cadre intersectoriel d'une politique nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Union. Oui, les territoires ruraux font partie de la solution aux défis européens et le programme rural européen est la clé pour en libérer tous les potentiels.

---

Ruralité - environnement - développement (RED)  
Rue des Potiers 304, B-6717 Attart - red@ruraleurope.org - www.ruraleurope.org

---



## **PURPLE: l'UE doit tenir compte à son niveau des problèmes rencontrés et des opportunités offertes par toutes les zones rurales, y compris les zones périurbaines**



**Mrs Helyn CLACK,**  
membre du conseil du comté du Surrey, présidente de  
PURPLE («Peri-Urban Regions Platform Europe»),  
la Plate-forme européenne des régions périurbaines

Le réseau PURPLE, le porte-parole des régions périurbaines en Europe, est convaincu de la futilité de toutes les dichotomies que l'on établit tradition-

nellement entre les zones rurales et urbaines pour réussir à comprendre le développement territorial. De nouveaux modes de vie et de travail ont estom-

pé les différences entre zones urbaines et rurales et ont conduit à l'apparition de zones périurbaines qui ne cessent de gagner en taille et en importance et qui présentent des caractéristiques, problèmes et atouts spécifiques. En d'autres termes, une grande partie de l'Europe, qui ne cesse de croître, se caractérise par un réseau complexe de relations mutuelles et d'interdépendance entre différents lieux. Il est impossible, sauf à recourir à quelque artifice, de dissocier ce qui ressort de l'urbain et du rural. Là où ces derniers se côtoient, se trouve le périurbain.

Alors que toutes les institutions de l'Union se sont récemment engagées à doter l'UE d'un programme rural fort, il est à la fois manifeste et largement reconnu qu'en réalité, certains des principaux défis qu'affrontent les villes (en matière de développement économique et social, de changement climatique, de transports et d'évolution démographique) ne sauraient être relevés que grâce à des partenariats avec les zones périurbaines et rurales qui les entourent.

Il est pour le moins périlleux de faire valoir l'importance du phénomène urbain sans faire de même pour le phénomène rural. Il s'impose de trouver un juste équilibre à cet égard, à la veille du débat crucial sur le budget de l'UE et sur ses politiques après 2020; les membres de la plate-forme PURPLE sont convaincus de la nécessité de maintenir l'orientation à la fois territoriale et territorialisée des investissements de l'UE, y compris de ceux qui s'effectuent dans le cadre des politiques et des programmes ruraux, tout en prêtant davantage attention aux zones périurbaines de manière à mieux appuyer la croissance, l'emploi et l'innovation aussi bien dans les centres urbains qu'en dehors.

C'est pourquoi la plate-forme PURPLE a soutenu activement les appels récents pour l'élaboration d'un livre blanc sur la ruralité et d'un programme rural de l'UE, qui signaleraient avec force la nécessité de prendre en compte également à l'échelon de l'UE les défis qu'affrontent les zones rurales de tous types (territoires périurbains compris). En effet, une part importante de la population de l'UE vit dans les régions rurales et périurbaines et ce serait commettre une erreur politique, au moment précis où l'euroscpticisme gagne du terrain, que de

considérer leurs habitants comme extérieurs à la dynamique européenne.

À la suite de la conférence de Cork 2.0 tenue au début du mois de septembre 2016 sur l'avenir de la politique de développement rural, la plate-forme PURPLE a clairement marqué son accord avec la conviction exprimée par ses participants selon laquelle «les centres urbains et les zones rurales, ainsi que leurs populations, disposent d'atouts différents mais complémentaires et qu'améliorer leurs relations mutuelles et leurs partenariats constitue une condition nécessaire et préalable pour assurer la pérennité de l'économie, les performances environnementales et la cohésion sociale de l'Union dans son ensemble». Elle convient également que «les aides devraient renforcer les liens entre rural et urbain et faire concorder le développement durable aussi bien des zones rurales qu'urbaines». De fait, il importe au plus haut point d'investir dans la viabilité et la vitalité rurale puisque nous estimons également qu'il y a lieu que les investissements en vue de développer les entreprises, les services publics et privés, les infrastructures essentielles et le renforcement des capacités, produisent des résultats concrets afin de réaliser les objectifs communs de l'UE notamment en matière d'emploi et de croissance verte et inclusive».

La plate-forme PURPLE escompte que la déclaration de Cork 2.0 de 2016 façonnera la vision rurale de la Commission européenne pour les années qui viennent et, de manière plus générale, qu'un véritable programme rural verra le jour afin d'encourager le renforcement des zones rurales au moyen d'approches territoriales intégrées qui associent toutes les parties prenantes issues du secteur agricole mais aussi d'autres secteurs. C'est ainsi, et il est prouvé que c'est seulement ainsi, que les politiques et les actions concrètes seront en mesure de soutenir un développement territorial qui profite à tous, un objectif que la plate-forme PURPLE demeure résolue à atteindre et dans lequel elle entend jouer son rôle avec détermination.

---

Contact:

Mme Geraldine MATEU, secrétaire générale de PURPLE  
secretarygeneral@purple-eu.org – site internet: [www.purple-eu.org](http://www.purple-eu.org)

---



## Euromontana: les montagnes d'Europe offrent une assise solide pour un livre blanc sur la ruralité



**Juanan Gutierrez,**  
président d'Euromontana, l'association européenne des régions de montagne

Les régions de montagne représentent 29 % de la superficie de l'UE et en abritent 13 % de la population. Elles sont des sources essentielles d'eau douce, de diversité biologique, ainsi que des lieux de loisirs et d'inspiration. Elles sont également des lieux de production et proposent des produits alimentaires locaux typiques, de l'énergie et de l'emploi, ainsi que de nombreux services écosystémiques. Ces territoires offrent de grandes possibilités d'innovation et de croissance à même de contribuer à réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020.

Afin de tirer pleinement parti de ces possibilités, il est besoin de politiques très actives, ambitieuses et ciblées pour surmonter les problèmes topographiques et les défis climatiques croissants que connaissent les montagnes et pour faire face aux coûts supplémentaires connexes, qu'il s'agisse de temps ou d'argent, liés à la construction, la production et la garantie de l'accessibilité.

Au cours de la période de programmation 2007-2013, 6 381 millions d'EUR ont été dépensés au titre des Fonds structurels (FEDER, FSE) dans les régions de montagne, selon les données de la DG REGIO. Euromontana fait toutefois valoir que les règlements européens prévoient que le FEDER accorde une attention particulière au traitement des difficultés spécifiques des zones à handicaps géographiques et naturels. Ce n'est manifestement pas le cas, puisque seuls 1,85 % des moyens du FEDER et du FSE ont été dépensés dans les régions de montagne. Aussi, afin de concrétiser le potentiel que recèlent les montagnes, nous soutenons

pleinement les propositions d'un livre blanc et d'un programme pour la ruralité. Ceux-ci pourraient favoriser une politique mieux intégrée en faveur des zones rurales, ainsi qu'une meilleure utilisation de tous les fonds structurels et d'investissement, qui profiterait grandement aux régions de montagne.

Euromontana travaille avec les députés au Parlement européen au sein de l'intergroupe «Zones rurales, de montagnes et isolées» afin de formuler quelques propositions concrètes sur la teneur d'un tel programme. Euromontana demande notamment aux institutions européennes:

- de promouvoir les produits de montagne, au moyen notamment de la charte européenne des produits agroalimentaires de montagne de qualité et de la mention de qualité facultative «Produit de montagne» qui encouragent toutes deux une production locale de qualité à la fois durable et respectueuse de l'environnement;
- de mieux valoriser les services écosystémiques précieux, mais fragiles, que rendent les agriculteurs de montagne et les propriétaires forestiers et de mieux récompenser ces services écosystémiques qui contribuent au bien-être de l'ensemble de la population;
- de développer de nouveaux produits touristiques fondés sur des activités traditionnelles, des produits locaux, l'environnement montagnard et le patrimoine et la culture unique des régions de montagne afin de prolonger de manière significa

tive la saison touristique traditionnelle et d'attirer de nouvelles clientèles, telles que les séniors;

- de donner la priorité à l'internet à très haut débit en favorisant les zones isolées qui devraient bénéficier de plus fortes incitations que les zones densément peuplées;

- de retenir les jeunes dans les régions de montagne et de les y attirer en plus grand nombre, en encourageant l'apprentissage à distance et en

adaptant mieux l'offre de formation aux besoins et aux emplois disponibles dans ces régions.

Nous estimons que les innovations conçues dans les montagnes peuvent être source d'inspiration et de solutions pour le reste de l'Europe. La plupart des propositions susceptibles d'alimenter un programme pour la ruralité figurent dans le document d'Euromontana intitulé «Vers les montagnes de 2020».

---

Contact: Mme Marie Clotteau, directrice d'Euromontana  
Euromontana, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles, Belgique  
president@euromontana.org - [www.euromontana.org](http://www.euromontana.org)

---





## Comité européen des régions

Créé en 1994 à la suite de la signature du traité de Maastricht, le Comité européen des régions est l'assemblée des 350 élus locaux et régionaux issus de l'ensemble des 28 États membres de l'UE, représentant plus de 507 millions d'Européens. Sa mission consiste à associer les collectivités régionales et locales et les populations qu'elles représentent au processus décisionnel de l'UE et à les informer au sujet des politiques de l'Union. La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil sont tenus de consulter le Comité dans les domaines de décision politique concernant les régions et les villes. Le Comité des régions peut également saisir la Cour de justice de l'Union européenne en cas de violation de ses droits ou bien s'il estime qu'un texte de loi de l'UE viole le principe de subsidiarité ou ne respecte pas les compétences des collectivités régionales et locales.

Édité par la Direction de la communication du Comité européen des régions

Janvier 2017

Rue Belliard/Belliardstraat 101 | 1040 Bruxelles/Brussel | BELGIQUE/BELGIË | Tel. +32 22822211  
[www.cor.europa.eu](http://www.cor.europa.eu) | [@EU\\_CoR](https://twitter.com/EU_CoR) | [/european.committee.of.the.regions](https://facebook.com/european.committee.of.the.regions) | [/european-committee-of-the-regions](https://linkedin.com/company/european-committee-of-the-regions)

